



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D23 - Projet ERASMUS+ 2018-2019 – Formation professionnelle des élèves à l'étranger - Subvention exceptionnelle à l'association de l'enseignement professionnel (ASSEPAD) du Lycée Louis Audouin Dubreuil

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D23-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

**N° 23 - PROJET ERASMUS+ 2018/2019 -
FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES À L'ÉTRANGER -
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
À L'ASSOCIATION ASSEPAD DU LYCÉE AUDOUIN-DUBREUIL**

Rapporteur : Mme la Maire

La section de l'Enseignement Professionnel du lycée Audouin-Dubreuil, plus particulièrement les filières ARCU (Accueil-Relation Clients/Usagers) et Commerce, met tout en œuvre pour la réussite de ses élèves.

Au fil des années, force est de constater que le niveau scolaire en langues étrangères n'est pas celui attendu sur le marché de travail.

Or, les lycéens titulaires du baccalauréat sont les premiers confrontés à la pratique de langues étrangères, indispensable pour accueillir dans les différents domaines que sont le tourisme, l'hôtellerie, le commerce, les entreprises, l'administration, un public de plus en plus cosmopolite, surtout en Charente-Maritime, l'un des premiers départements touristiques de France.

Aussi, dans le cadre du projet Erasmus+ 2018-2019, 3 élèves de 1^{ère} Accueil et 1^{ère} Commerce ont la possibilité d'effectuer au mois de juin 2018 une période de 4 semaines de Formation en Milieu Professionnel à Lugo en Espagne.

Les objectifs à atteindre pour les élèves sont multiples :

- L'expérience professionnelle et le développement des compétences à l'international ;
- L'expérience personnelle : développer l'autonomie et la mobilité de l'élève, ouvrir son esprit notamment aux coutumes liées à la culture du pays ;
- L'amélioration de son niveau en langue étrangère ;
- La préparation à l'orientation post-bac (BTS) ;
- La validation des compétences du baccalauréat spécifiques aux deux sections ;
- La certification EUROPPO.

Le budget relatif à ce projet s'élève à 4 934,50 € TTC en dépenses, des participations financières sont sollicitées auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du lycée Louis Audouin-Dubreuil, des familles des élèves concernés et de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D23-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018

Affiché le 4 juin 2018

Ce voyage pédagogique au centre de formation professionnelle de Lugo, ville située à 1 heure de Saint-Jacques de Compostelle, servant également de promotion touristique de notre région, de valorisation de nos entreprises et de notre marque de territoire « l'Esprit Angély », il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Association de l'Enseignement Professionnel du lycée Audouin-Dubreuil (ASSEPAD) ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative, compte 6574-0200.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D23-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.